

Règlement du Jeu Concours "La Quête du Trèfle d'Or"

Article 1 : Organisation

La société Tout Autour du Vin SAS, dont le siège social est situé à 356 avenue de l'Argonne 33700 Mérignac, organise un jeu concours intitulé "La Quête du Trèfle d'Or" du 8 mars 2024 au 22 mars 2024 sur son site e-commerce et les réseaux sociaux.

Article 2 : Participants

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France. Les collaborateurs de Tout Autour du Vin SAS et leurs familles ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent se rendre sur le lien du jeu, procéder à leur inscription en inscrivant leur nom, prénom, e-mail et n° de téléphone. Une seule participation par personne est autorisée sur la durée du jeu.

Article 4 : Lots

Les lots mis en jeu seront :

Désignation	Lots en jeu	Valeur unitaire TTC
Taverna 50 CL - Set de 2	2	12,95 €
Taverna 33 CL - Set de 2	2	11,95 €
Active Cooler Beer	5	7,99 €
BD Les Fondus de la Bière - Tome 1	2	11,00 €
New Weizen verres à bières - set de 6	1	21,90 €
Décapsuleur peigne à barbe	2	5,50 €
SPIRITTI Set à Whisky - Leonardo	2	84,95 €
Boules à Whisky inox	4	20,00 €
Puzzle Bière	1	45,00 €
9 pierres à Whisky	4	9,95 €

Vingt cinq lots (25) seront attribués durant les 15 jours du jeu.

Chaque participant se verra remettre un coupon de 5% de remise en fin de participation.

Article 5 : Instants gagnants

Des instants gagnants sont déterminés au lancement du jeu. Le premier joueur à tenter sa chance à l'ouverture de l'instant gagnant se voit attribuer l'un des lots mis en jeu. Lorsque 3 trèfles d'or s'afficheront sur le bandit manchot, le gain sera validé. Le gagnant sera immédiatement informé de son gain. Tous les joueurs qui s'inscrivent au jeu mais qui ne gagneraient pas l'un des super lot mis en jeu se verront remettre un coupon de réduction de 5% sur le site www.toutautourduvin.fr. Coupon valable jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Article 6 : Remise des lots

Les lots seront envoyés par voie postale aux Super Gagnants. Pour ce faire, les Super Gagnants seront contactés pour l'équipe de Tout Autour du Vin afin de récupérer l'adresse de livraison pour l'envoi du lot. Aucune contrepartie monétaire ne pourra être demandée en échange des lots. Le coupon de remise de 5% offerts aux participants sera remis instantanément à la fin de la partie.

Article 7 : Modification ou annulation du jeu

Tout Autour du Vin SAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure, sans préavis.

Article 8 : Litiges

Toute contestation ou réclamation doit être adressée par écrit à Tout Autour du Vin, Service Marketing 356 avenue de l'Argonne, 33700 Mérignac dans un délai de 15 jours après la clôture du jeu.